



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

LES EPREUVES DU **CONCOURS INTERNE** DU CADRE D'EMPLOIS « MAÎTRISE » (B) DE LA « FPC »

1- Les épreuves d'admissibilité :

→ Pour l'ensemble des spécialités, des réponses à trois à cinq questions sur des sujets relatifs aux problèmes économiques, sociaux et culturels du monde contemporain permettant d'apprécier la culture et les connaissances générales des candidats. *(durée : 3 h 00 ; coefficient 2)*

Une note de synthèse à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie et le cas échéant le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription. *(durée : 3 h 00 ; coefficient 3)*

2- L'épreuve orale d'admission :

→ Un oral de 35 minutes avec le jury, à partir d'un sujet tiré au sort :

- 5 minutes de présentation du candidat ;
- 10 minutes d'exposé du candidat sur le sujet tiré au sort ;
- 20 minutes de conversation avec le jury permettant notamment d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.

(Préparation : 20 minutes ; coefficient 4)

***NB** : Une épreuve orale facultative de langue vivante de 15 minutes consistant en la traduction d'un texte suivie d'une conversation est également proposée au candidat qui le souhaite. *(Préparation : 15 minutes ; coefficient 1)*

Phase de proclamation de l'ensemble des résultats

3- La liste d'aptitude :

Les candidats déclarés aptes par le jury du concours seront inscrits sur une liste d'aptitude pendant une durée de deux ans à compter de la date de proclamation des résultats, ou si aucun concours n'a été organisé dans ce délai, jusqu'à la date d'organisation d'un nouveau concours.